SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dix-septième jour du mois de septembre en l'an deux mille douze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 10: 32 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été renoncés par tous et chacun des membres du conseil, dans la manière prévus par la loi.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyens.

O R D R E D U J O U R

1) Municipalité de Sainte-Croix
   - Mandat enquête externe
   - Suspension temporaire

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

289-2012 **MANDAT ENQUÊTE EXTERNE**

ATTENDU le règlement numéro 444-2010 en vertu de l'article 14 et sur recommandation du conseil municipal, il est décidé de requérir l'aide d'un enquêteur externe pour mener une enquête sur l'évènement survenu le 14 septembre 2012 vers environ 9.45 heures a.m. au bureau municipal;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de procéder à l'engagement d'un enquêteur externe afin de mener ladite enquête.

290-2012 **SUSPENSION TEMPORAIRE**

ATTENDU le comportement du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bertrand Fréchette, lors de l'évènement survenu le 14 septembre 2012;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de relever temporairement de ses fonctions avec traitement M. Bertrand Fréchette pour les trois prochaines semaines afin de pouvoir mener une enquête sur les évènements survenus le 14 septembre 2012 et ce, effectif immédiatement avec remise des clefs.

291-2012 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 11 : 08 heures.

Jacques Gauthier Maire	France Dubuc Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.